



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Première Commission

13^e séance

Lundi 3 novembre 1997, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Nkgowe (Botswana)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 83 de l'ordre du jour

Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : La question de la rationalisation des travaux et de la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission est examinée par le Comité spécial sur la rationalisation des procédures et de l'organisation des travaux de l'Assemblée générale depuis plusieurs années. Depuis 1984, les discussions sur le processus de rationalisation des travaux de la Première Commission sont partie intégrante de l'exercice visant à renforcer l'efficacité globale de l'Assemblée générale et de ses principaux organes ainsi que de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement.

Un certain nombre de présidents de la Première Commission ont redoublé d'efforts pour rationaliser les travaux de la Commission afin d'en améliorer l'organisation et d'en renforcer l'efficacité.

Parmi ces efforts, on se souviendra des innovations présentées par l'Ambassadeur Tom Eric Vraalsen à la trente-huitième session de l'Assemblée générale; de celles présentées par l'Ambassadeur Celso de Souza e Silva, à la trente-neuvième session (A/C.1/39/9), ainsi que de celles proposées par l'Ambassadeur Douglas Roche à la quarante-

troisième session (A/C.1/43/9) et par l'Ambassadeur Pratap Rana à la quarante-cinquième session (A/C.1/45/10). Ces propositions sont bien connues des représentants, car nombre d'entre elles ont déjà été adoptées par la Commission.

Dès le départ, une double démarche a été adoptée pour cette réforme de la Première Commission. Il s'agissait d'une démarche portant d'une part, sur le fond, et d'autre part, sur la procédure. Cependant, les États Membres ont compris immédiatement qu'en matière de procédure, il y avait peu de changements à apporter, tandis que des changements essentiels s'avéraient nécessaires sur le fond, surtout en ce qui concernait l'ordre du jour. Cependant, on l'a vu très rapidement, les tentatives faites pour rationaliser l'ordre du jour de la Première Commission se sont heurtées à des problèmes politiques et conceptuels quant au fond. L'introduction de changements de procédure, quant à elle, a été plus facile à opérer.

Ainsi, à la quarante-sixième session, la Première Commission a tenu un débat général sur l'ensemble des questions de désarmement et des questions de sécurité internationale, étant entendu que la réforme ne devait pas porter atteinte à la priorité accordée aux questions de désarmement.

À sa session extraordinaire de 1993, la Première Commission a publié un document (A/C.1/47/15) sur le réaménagement des points de l'ordre du jour par groupes thématiques comme proposé à la Commission par le repré-

sentant du Danemark au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

Tous les États Membres s'en souviendront, ce document a servi de base à la résolution 48/87 de l'Assemblée générale par laquelle, l'Assemblée, entre autres, a adopté une approche thématique des questions inscrites à son ordre du jour en 10 grandes catégories, à savoir : armes nucléaires; autres armes de destruction massive; armes classiques; désarmement régional et sécurité; mesures de renforcement de la confiance, y compris la transparence dans le domaine des armements; espace extra-atmosphérique (sous ses aspects de désarmement); mécanismes de désarmement; autres mesures de désarmement; sécurité internationale; et questions connexes de désarmement et de sécurité internationale. L'examen des questions de désarmement, une discussion structurée officielle sur les sujets faisant l'objet des projets de résolutions et la décision sur ces projets se sont poursuivis en 1994, 1995 et 1996, et tel sera aussi le cas cette année.

Je rappellerai aux délégations qu'en 1994, le Président de la Première Commission a fait distribuer un document de travail (A/C.1/48/9) afin de fournir un cadre pour un examen d'ensemble de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Le document encourageait la Commission à poursuivre l'examen de la possibilité d'intégrer les questions de sécurité internationale et les questions de désarmement. Au terme de consultations approfondies, depuis 1994, les questions de sécurité internationale et de désarmement sont examinées conjointement par la Première Commission, et cela à trois stades différents, à savoir lors du débat général, lors de la discussion structurée et lors de l'examen et de la prise de décisions sur ces différents points.

En outre, après discussion au Comité spécial, l'Assemblée a recommandé que l'on examine la possibilité d'examiner certaines questions de l'ordre du jour des grandes commissions sur une base bisannuelle ou trisannuelle. Conformément à ces recommandations, la Première Commission a décidé d'examiner certains des points de son ordre du jour selon des cycles de deux, trois ou quatre ans, par exemple le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, les nouveaux types d'armes de destruction massive, et les nouveaux systèmes de ces armes, la question de l'Antarctique, la Semaine du désarmement, le Programme d'information sur le désarmement et la vérification sous tous ses aspects.

Par ailleurs, conformément à la recommandation du Comité spécial de l'Assemblée générale concernant la

possibilité de fusionner en un seul point certaines questions qui sont proches sur le fond, la Commission a décidé de regrouper les points relatifs aux budgets militaires et à l'information objective concernant les questions militaires sous un seul et même point intitulé «Réduction des budgets militaires». La Commission a également fusionné deux points relatifs aux garanties de sécurité et a décidé qu'elle continuerait à l'avenir d'examiner la possibilité de regrouper les questions voisines.

Cette brève récapitulation des efforts de rationalisation montre bien que la Première Commission a beaucoup oeuvré dans ce sens ces dernières années. Cependant, on constate également que ces progrès sont quelque peu inégaux : on a essentiellement modifié les questions de procédure alors que, sur le fond, les choses sont restées pratiquement en l'état.

Si la réforme du programme de travail de fond de la Première Commission a progressé assez lentement, c'est en raison des divergences d'intérêts politiques et de sécurité de différents pays ou groupes de pays et même de sous-régions et de régions. Il semble par exemple qu'un large consensus existe sur le fait que le mécanisme actuel de désarmement — la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement — est adéquat, mais pourrait cependant être amélioré grâce à une plus grande rationalisation de ces organes et à une meilleure coordination entre eux afin d'éviter les chevauchements d'efforts. En revanche, il n'y a pas consensus quant aux moyens d'aboutir à cet objectif. D'autre part, un certain nombre de pays ont pour la première fois, pendant cette session, remis en question l'utilité des discussions structurées telles que nous les tenons depuis trois ans. Certains pays, qui se sont exprimés au nom d'un grand nombre de délégations, ont indiqué qu'il fallait ou bien abolir cette pratique, ou alors la réserver à l'examen des bases théoriques et conceptuelles du désarmement.

Ici, permettez-moi de dire que si la Commission décide que cette phase des travaux n'est plus utile, comme ce fut le cas des dernières années, il faudrait prendre la décision de la supprimer. Cependant, il faudrait d'emblée décider que les séances consacrées à cette phase particulière des travaux ne soient pas perdues, mais plutôt utilisées pour procéder à des consultations ouvertes à tous sur les projets de résolution et à leur examen approfondi.

Théoriquement, les États Membres devraient adopter des démarches plus rigoureuses et plus novatrices, et se montrer plus disposés à s'attaquer aux domaines fondamentaux que représentent les intérêts en matière de sécurité

nationale. Nous pourrions y parvenir de plusieurs façons, mais nous devrions réellement commencer par formuler un ordre du jour sur le désarmement international qui soit axé sur des objectifs accessibles.

Nombre de questions se posent quant à la rationalisation des travaux de la Première Commission. Par exemple, pouvons-nous convenir de ne pas présenter des projets de résolution qui existent depuis des années? Pouvons-nous nous abstenir de soumettre, d'année en année, le même texte de projets de résolution qui semblent ne pas tenir compte des changements réels intervenus dans le domaine du désarmement au niveau mondial et de l'environnement sur le plan de la sécurité? Ne devrions-nous pas envisager de faire en sorte que les résolutions de routine ou de procédure, dont certaines sont présentées tous les deux ans, tous les trois ans, se traduisent en décisions de la Première Commission proposées par le Président en consultation avec les États Membres?

En outre, pourquoi ne pas envisager de discuter de façon informelle l'ordre du jour de chaque session à venir? En prenant en compte les priorités dont il serait convenu, nous pourrions alors recommander qu'un maximum de 10 questions soient examinées en profondeur à la session suivante.

Bien entendu, les idées susmentionnées concernant la rationalisation de l'ordre du jour de la Première Commission exigeraient de la part des États Membres de courageux efforts pour qu'elles se concrétisent. En outre, tout changement devrait être soumis à un accord dans le cadre de la réforme d'ensemble de l'Assemblée générale.

Ceci étant, j'invite les membres de la Commission à faire des observations sur ce point de l'ordre du jour.

M. Millim (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et Chypre se rallient à cette déclaration. L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège s'y associent également.

Lors du débat général, nous nous étions engagés à revenir sur la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission. Permettez-moi donc de vous exposer nos vues sur cette question essentielle.

L'Union européenne attache une grande importance à la discussion que mène la Première Commission sur la

rationalisation de son travail. Elle espère que les conclusions qui en seront tirées aboutiront à un résultat opérationnel sous forme d'une résolution consensuelle. L'Union souligne que le programme de réforme du Secrétaire général n'est pas en tant que tel un sujet de discussion pour cette Commission.

Suivant une décision de l'Assemblée générale, le programme de réforme est examiné directement en plénière sous la direction du Président de l'Assemblée générale qui a demandé spécifiquement aux Commissions de veiller à ce que leurs activités ne fassent pas double emploi avec son travail.

Par conséquent, l'Union européenne circonscrit ses commentaires à la question qui figure effectivement à l'ordre du jour de la Première Commission, à savoir la rationalisation de ses méthodes de travail. Elle lance un appel pressant aux États Membres de s'abstenir de tout empiétement sur le domaine réservé de l'Assemblée générale afin de permettre l'examen des propositions du Secrétaire général de manière cohérente et intégrée.

La Première Commission de l'Assemblée générale devrait offrir l'opportunité à tous les États Membres d'exprimer leurs vues à travers les débats, résolutions et votes. Son travail devrait aussi nous permettre à tous de suivre de près l'évolution des positions des États, de tenir compte de leurs préoccupations et priorités respectives, et d'oeuvrer autant que faire se peut à un rapprochement des divers points de vue.

De façon générale, la Première Commission a atteint ses objectifs. Pourtant, les ressources du Secrétariat et des délégations pourraient être utilisées de façon plus efficace. Les débats pourraient être mieux organisés. Ils pourraient aussi être mieux ciblés et ils pourraient donner de meilleurs résultats, en particulier, aboutir à des textes plus utilisables et plus accessibles non seulement pour les diverses délégations nationales mais aussi pour le public, les journalistes et les membres d'organisations non-gouvernementales.

Dans cette perspective, nous devrions envisager une organisation différente de nos travaux et débats au sein de la Première Commission. À l'heure actuelle, les procédures consistent en un débat général, un débat thématique et enfin un examen des projets de résolution. L'expérience de ces dernières années a montré que cette séquence n'était pas tout à fait satisfaisante. Dans la pratique, les délégations souhaitent exprimer leur point de vue, lorsque l'occasion

leur en est donnée, et elles répètent généralement les arguments déjà connus de tous à chacune des trois étapes évoquées ci-avant. À notre avis, cette façon de procéder ne bénéficie à personne.

Le débat général reste, à notre avis, une occasion importante pour les délégations d'exposer formellement et de manière exhaustive leurs positions nationales. Cet exposé devrait continuer à se tenir au commencement de la Première Commission. L'expérience a montré qu'environ 10 réunions sont requises pour donner à toutes les délégations l'occasion de s'exprimer. Il s'avère pourtant fort utile pour nous tous, en vue de la rédaction de nos résolutions respectives, que les opinions de toutes les délégations fussent connues aussitôt que possible. C'est la raison pour laquelle nous proposons que le Secrétariat organise à l'avenir les réunions consacrées au débat général les matins et les après-midi tout au long de la première semaine des travaux de la Première Commission.

Le débat thématique avait été initialement proposé par l'Union européenne afin d'aboutir à des discussions plus ciblées et interactives. Cette initiative aurait pu s'avérer fort utile si toutes les délégations avaient été préparées à parler très brièvement au cours du débat général, et s'étaient abstenues de faire des déclarations supplémentaires lors de la présentation et de l'examen des projets de résolution. Mais force est de constater que cette initiative n'a pas été couronnée de succès. Nous ne devrions pas hésiter à admettre cet échec et donc, à mettre un terme à cet exercice.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons proposer que les travaux de la Première Commission commencent par le débat général traditionnel, suivi de la présentation de l'examen des projets de résolution qui seraient regroupés par thèmes. Le débat thématique, quant à lui, devrait être fusionné avec la présentation et l'examen des projets de résolution. Cet examen des projets a déjà eu lieu — avec succès, ajouterions-nous — en fonction de la liste des groupements inscrite au paragraphe 2 de la résolution 48/87 de l'Assemblée générale, plutôt qu'en suivant la liste des points de l'ordre du jour. Ceci donnerait amplement l'occasion aux délégations d'ajouter des commentaires supplémentaires par rapport à ceux qu'elles ont déjà formulés lors du débat général, et contribuerait à un travail ciblé et structuré.

Nous voudrions également proposer une rationalisation de l'ordre du jour de la Première Commission. L'ordre du jour actuel est le résultat d'ajouts successifs. Il ne correspond à aucune logique. Le résultat est d'un maniement et d'une compréhension difficiles.

Nous devrions donc réorganiser l'ordre du jour. Nous pourrions reclasser les points de l'ordre du jour existants selon une approche thématique à la fois simple et logique, qui a d'ores et déjà été adoptée pour le débat thématique et pour la présentation et l'étude des projets de résolution. Nous avons à ce sujet des propositions spécifiques que nous avons l'honneur de faire circuler de manière officieuse avec le texte de cette déclaration en guise de contribution au débat. De façon générale, nous proposerions la redistribution des quelques points et sous-points selon un ordre plus cohérent et logique. Par exemple, nous proposerions un point regroupant toutes les résolutions sur les zones exemptes d'armes nucléaires, un autre sur les approches régionales à la sécurité internationale, ou encore un autre sur les petites armes. Si cette approche était retenue, le Secrétariat devrait alors octroyer à chacun de ces points et sous-points un nouveau numéro dans l'ordre du jour.

Si cette modification devait être adoptée, la Première Commission serait en mesure de mener ses travaux de l'année prochaine tout simplement en suivant l'ordre du jour. Elle n'aurait plus besoin de se livrer aux manipulations complexes auxquelles elle a été contrainte ces dernières années. Cette approche, à notre avis, simplifierait considérablement nos procédures.

Quant à la fréquence des résolutions, la grande majorité des points figurent à l'ordre du jour de la Première Commission chaque année, malgré le fait que ni les événements du moment ni les discussions en cours ne justifient leur insertion. Cette pratique a des conséquences dont nous payons tous le prix : elle alourdit l'ordre du jour et limite la réflexion sur les points sur lesquels un débat productif serait tout à fait approprié. Il est nécessaire que toutes les délégations fassent preuve de discipline à cet égard. Certains points ne devraient pas, selon nous, faire chaque année l'objet d'une discussion de manière quasi-mécanique. La simple répétition n'apporte pas de contribution additionnelle à nos yeux. Mais, seul un changement d'attitude de la part de toutes les délégations nous permettra d'atteindre nos objectifs. Un certain nombre de pays ont d'ailleurs déjà fait des efforts louables dans ce sens. Mais il nous faut aller beaucoup plus loin, en nous basant sur l'expérience et les résultats obtenus par d'autres commissions sur cette question.

Un accord devrait être recherché entre les groupes, qui aboutirait au principe que la plupart des points de l'ordre du jour ne soient examinés que toutes les deux, voire trois années, plutôt que chaque année, comme c'est le cas à présent. Nous ne devrions pas, bien sûr, être dogmatiques. Il va de soi que, si des développements importants se font

jour dans un domaine particulier, la réinsertion du point à l'ordre du jour dans le cours de l'année devrait se faire sans problème. Nous voyons un triple avantage dans cette proposition : d'abord, des économies de gestion et d'énergie; puis, chaque année, les débats pourraient être centrés sur un nombre plus restreint de points; enfin, les demandes de rapports au Secrétaire général seraient moins fréquentes. À notre avis, ces rapports sont d'ailleurs souvent de portée limitée, et entraînent des coûts importants pour les Nations-Unies.

Mais ces améliorations substantielles ne peuvent évidemment être atteintes que si toutes les délégations, collectivement, sont prêtes à déployer des efforts importants pour essayer de trouver une approche équilibrée entre les différentes questions de l'ordre du jour; nous savons que l'importance attachée à ces points peut varier en fonction de la perception des délégations. Nous reconnaissons qu'élaborer une telle approche équilibrée, à laquelle chacun apporterait sa contribution, ne sera pas chose facile. Mais nous pensons que nous devrions commencer cette entreprise dès à présent. Nous proposons que cette Première Commission approuve en termes généraux le principe de l'approche que nous venons d'exposer et que le Président, ou l'un des Vice-Présidents, entreprenne des consultations officieuses au cours de l'année prochaine, de façon à ce que nous puissions parvenir à un accord sur un projet consolidé pour la Première Commission de l'année prochaine.

Chaque délégation dans cette salle a un intérêt bien compris à rendre nos travaux plus productifs, en utilisant le temps et les ressources limités qui sont à notre disposition avec autant d'efficacité que possible. Je le dis ici clairement : cette question ne doit pas se transformer en enjeu politique. Au contraire, nous espérons qu'une approche consensuelle se dégagera de cette discussion, dans l'intérêt de tous. L'Union européenne présente ces idées dans l'espoir que nous puissions tous unir nos forces pour rédiger une brève résolution technique par laquelle nous serons à même, par consensus, de tracer la voie vers une amélioration du fonctionnement de notre Commission. Je conclurais en disant que je pense que nous pouvons tous tomber d'accord sur le fait que notre travail est par trop important pour être galvaudé.

M. Yamaguchi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je parlerai brièvement de la rationalisation des travaux de la Première Commission. Je rappelle ici le point de vue exprimé au cours du débat structuré et thématique de la semaine dernière par l'Ambassadeur du Pakistan sur les quatre fonctions pragmatiques de la Première Commission,

et je le remercie de nous avoir fourni une bonne base théorique pour la discussion d'aujourd'hui.

Le Japon a toujours aspiré à contribuer aux initiatives de désarmement de la communauté internationale et il est fier d'avoir apporté sa contribution modeste à la cause du désarmement et de la non-prolifération. Une partie des efforts du Japon ont été employés dans le cadre des débats, consultations et décisions de la Première Commission. Pour exprimer différemment un aspect des quatre fonctions définies par l'Ambassadeur du Pakistan, il est indéniable que la Première Commission a contribué à former l'opinion publique mondiale sur le désarmement en sondant le terrain pour des mesures de désarmement concrètes, fournissant des directions possibles et indiquant jusqu'où il nous serait possible d'aller.

Les projets de résolution sur le désarmement nucléaire et sur les petites armes, dont nous faisons la promotion, en sont deux exemples. Il aurait été difficile d'imaginer, il y a quatre ans, qu'un projet de résolution insistant sur la nécessité de l'élimination finale des armes nucléaires serait accepté par 160 pays, y compris des États dotés d'armes nucléaires, définissant ainsi un objectif vers lequel devrait tendre la communauté des nations.

Au cours du débat général de cette année, 45 pays, selon mon estimation, ont mentionné les petites armes. Beaucoup d'entre eux se sont félicités du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères. De nombreux pays, y compris le mien, sont conscients des difficultés inhérentes à la question des armes légères. Mais le degré appréciable d'intérêt manifesté lors des délibérations de la Première Commission justifie au moins que l'on poursuive l'examen du défi qu'est le désarmement. Ces exemples illustrent les fonctions utiles de la Première Commission.

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de possibilité de rationalisation. S'agissant du débat structuré ou thématique, je pense qu'au niveau conceptuel, il y a de bonnes raisons de fournir aux délégations la possibilité de s'engager dans un débat structuré par thèmes. Mais la semaine dernière, nous avons constaté que de nombreux sièges étaient vacants, et peu de délégations ont pris la parole. Les présents ne sont restés qu'une demi-heure. S'il s'agit là d'un genre de rationalisation des travaux de la Première Commission imposé spontanément ou collectivement, pourquoi ne pas l'officialiser en réduisant ou en éliminant le nombre de jours consacrés au débat structuré, afin que nous puissions prendre des décisions un peu plus rapidement.

Un éventuel argument contre la réduction ou la suppression de la période du débat structuré tient peut-être au fait que les délégations utilisent la période d'une semaine au cours du débat pour des consultations informelles, bilatérales ou restreintes. Mais je pense que cela est disproportionné. Un calendrier plus rationnel pourrait introduire une meilleure discipline dans les activités des délégations sans les gêner.

Certaines délégations pourraient prôner, à l'instar de l'orateur qui m'a précédé, une approche plus radicale de la rationalisation, et notre délégation est tout à fait ouverte et en fait nous sommes tentés de nous y associer. Mais nous pouvons suggérer, en tant que mesure modeste mais concrète, que la période réservée au débat structuré soit éliminée ou tout au moins réduite. Cela pourrait se faire initialement en associant le débat structuré à la présentation de projets de résolution, comme cela a été suggéré par l'orateur précédent.

Je voudrais dire que nos propositions ne doivent aucunement être vues comme remettant en question notre appréciation du travail de la Première Commission. Celle-ci nous est chère, tout comme la cause du désarmement.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre déclaration préliminaire, lucide et instructive. J'ai apprécié votre avis et je suis sûr que votre déclaration aidera la Commission à décider de la meilleure façon de s'acquitter de ses tâches et de rationaliser son travail.

Les vues de ma délégation sont en accord avec la position exprimée par le représentant du Luxembourg, au nom de l'Union européenne. Mais en guise de contribution à la discussion en cours sur ce sujet important, je voudrais faire quelques remarques sur nos délibérations futures.

Ma délégation est favorable aux modalités suivantes pour les futurs travaux de la Première Commission. Premièrement, une fois par an, la Première Commission devrait tenir un débat général sur tous les aspects de la sécurité internationale et un débat général distinct sur toutes les questions de désarmement et de réglementation des armements. Deuxièmement, la Commission devrait discuter de ses points de l'ordre du jour à sa session ordinaire et aussi à la reprise de ses sessions. Troisièmement, en règle générale, après la fin du débat sur un point, la Commission devrait discuter et adopter la décision ou résolution sur le sujet. Il est important d'éviter de longs préambules. Quatrièmement, si la Commission travaille lors d'une reprise de session, il

n'est pas nécessaire que la Commission du désarmement le fasse également. Cinquièmement, il serait bon de fusionner la Première Commission et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Sixièmement, les reprises de session de la Première Commission réformée — je souligne cet adjectif — devraient avoir lieu tout au long de l'année, à l'instar de la Cinquième Commission.

Ces modalités permettront à tous les États Membres de participer de façon crédible et continue à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour politique de l'Organisation des Nations Unies, des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, de tous les aspects du programme de désarmement ainsi que de la réglementation des armements. Ces nouvelles modalités signifieraient un renforcement effectif du rôle de l'Assemblée générale, conformément à l'Article 11 de la Charte.

M. Moher (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Je serai très bref, ce matin. Il y a une vieille expression en anglais qui dit «Si une chose n'est pas cassée, il n'est pas besoin de la réparer». Nous ne voulons pas suggérer que la Première Commission est cassée, mais elle est certainement affaiblie et doit être réformée. Nous ne pensons pas que collectivement, nous utilisons au mieux notre temps et nos ressources.

Nous devrions tous réfléchir avec soin à l'ordre du jour et au programme de travail dont nous traitons. Ma délégation l'a fait, et elle a distribué un document qui contient certaines des réflexions que nous inspire notre évaluation.

Nous avons écouté avec attention les commentaires de ce matin. Monsieur le Président, nous nous félicitons des commentaires que vous avez faits. Nous pensons que nombre de questions rhétoriques que vous avez soulevées sont pertinentes et nous partageons les conclusions implicites que vous avez énoncées. Nous saluons et partageons les avis des autres orateurs, présentés ce matin.

Je tiens à souligner que nous devons commencer quelque part. Le mieux serait de commencer par la durée des sessions de la Première Commission. Nous ne pensons pas qu'elle a besoin de cinq semaines pour faire son travail — sans parler des six semaines proposées initialement. Au minimum, nous devrions pouvoir décider maintenant que nous pouvons réduire la durée des sessions de la Commission. Nous pensons sincèrement que la Commission peut réaliser le travail appréciable qu'elle peut et doit faire en quatre semaines.

Comme je l'ai dit, nous avons fait distribuer un document contenant quelques réflexions, et nous attendons avec intérêt toute discussion ultérieure sous votre direction, Monsieur le Président, qui pourrait nous aider à progresser sur ce point.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je pense que nous avons entendu des propositions très intéressantes

sur la rationalisation du travail de la Commission. Nous devons maintenant réfléchir sur les questions qui ont été exposées et revenir demain matin pour entendre d'autres commentaires.

La séance est levée à 11 h 5.